

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 612

Artikel: Débat : pacifisme et justice
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012287>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pacifisme et justice

Pacifisme européen: le débat le plus large possible est urgent. Déjà monte dans notre pays le concert des voix «autorisées» discréditant les mouvements qui prennent la parole sur ce thème, rappelant à l'envi les conditions particulières à la Suisse et qui rendraient caduques de telles revendications. Dans ces colonnes, deux contributions déjà parues: DP 609 (15.10.1981), «Un rôle pour l'Europe»; DP 610 (22.10.1981), «Un pacifisme unilatéral». Ci-dessous, un troisième point de repère. (Réd.)

Les manifestations pacifistes se multiplient dans les capitales européennes. C'est tant mieux. Il n'y aura jamais assez de monde dans les rues pour proclamer l'absurdité de la course aux armements, course sans fin dans les deux sens du terme, et qui saigne à blanc les peuples de la terre. La rue n'est-elle pas d'ailleurs le seul lieu où les citoyens peuvent faire entendre leurs voix dans ce domaine réservé aux experts, stratégies et techniciens?

Mais le pacifisme, c'est sa faiblesse, a toujours pâti de son trop faible ancrage dans l'épaisseur de la réalité sociale et politique. On l'a observé en 1914 et en 1939: les mouvements pacifistes ont vu l'essentiel de leurs troupes tourner promptement casaque parce que l'idéal qui les animait voguait trop loin des contingences de ce monde.

Proclamer abstrairement l'idéal de paix est nécessaire mais pas suffisant. Dans DP 610, A. G. notait à juste titre que toute revendication pacifiste doit être liée à l'exigence de la liberté d'expression. J'y ajouterais l'exigence de justice. Il y en a proba-

blement d'autres. Toutes ces exigences devraient contribuer à donner un contenu à la revendication de paix.

Parce qu'en définitive, la course aux armements et les conflits armés réels ou menaçants ne sont pas des malédictions qui tombent comme le feu du ciel. Ils trouvent leur origine dans l'insécurité, les déséquilibres, l'injustice qui caractérisent les relations entre les peuples. Revendiquer abstrairement la paix, n'est-ce pas dans ces conditions un luxe d'Occidental craignant pour ses priviléges, un appel au «statu quo», douillet pour nous mais douloureux pour les prisonniers du goulag et les affamés de la planète: la paix des nantis.

Incorporer l'exigence de justice à la revendication pacifiste est le seul moyen de parvenir à une paix réelle et durable. La seule renonciation à la bombe à neutrons, et autres fusées dernier cri n'y suffira pas parce qu'elle ne touche pas aux racines du mal. Les millions d'humains qui souffrent de la faim parce que les richesses de la terre sont injustement réparties ne trouvent guère d'avantages à cette paix-là. La mise en accusation des puissants de ce monde — politiciens et militaires — n'est qu'un préambule: la paix ne peut s'acheter à bon marché et l'expérience de justice qu'elle impose nous interpelle tous.

J.-D. D.

SECRET

N'écrivez pas sur des cartes bancaires!

Les banques suisses ont commencé dans la grande (et petite) presse une vaste campagne publicitaire. Une de plus. Elles ne manquent, ce faisant, ni de moyens, ni de culot.

C'est ainsi que banques expliquent par annonces payantes que le secret bancaire, c'est comme le secret postal. Vous ne voulez pas que votre con-

cierge ouvre votre courrier, alors défendez le secret bancaire!

On attend la suite: le secret bancaire et le secret médical, le secret bancaire et le secret du confessionnal, sur une nouvelle version du sonnet d'Arvers «Mon cœur a son secret, mon coffre a son mystère».

On envoie une bise à M. Chappuis, de l'Association suisse des banquiers, qui, dit-on, rédige, ou relit ces poèmes. Sur carte postale, avec un cœur. La concierge pourra lire.

PS. «Si vous désirez en savoir plus sur l'opinion des banques suisses au sujet de la politique du développement ou du secret bancaire, veuillez écrire à l'Association suisse des banquiers...» Ceux qui ont répondu à cette aimable invitation comprise dans chaque annonce publicitaire et bancaire de la massive campagne en cours attendent toujours. Ils risquent d'attendre longtemps, c'est ce que révèle Rudolf Strahm, secrétaire du PSS. En réalité, la livraison de ces brochures a été stoppée par l'Association des banquiers elle-même: elles contiennent une ineptie telle qu'elles étaient simplement bonnes à mettre au pilon. Le pot aux roses: les banquiers, tout à leurs démonstrations de haut vol, se sont «offert le lapsus» de qualifier l'ensemble des crédits et emprunts privés des banques en faveur des pays en développement d'«aide au développement», alors même que ces termes sont réservés, dans la terminologie admise et selon l'OCDE, aux dons et crédits en faveur de l'Etat. D'où ce constat mirifique: selon les banquiers, la Suisse ne consacre pas 0,2%, mais plus de 5% de son PNB à l'aide au développement!

Information «pro domo», certes, mais il y a des limites à l'impudeur. Même la «Neue Zürcher Zeitung» le note: «Voilà qui ne va certainement pas diminuer les reproches adressés aux banques.» Et en effet, voilà qui annonce des débats radieux et sereins avant le vote sur l'initiative socialiste sur les banques.